



20 janvier 2022

(22-0470)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: espagnol

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION¹**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION (2022)**

COLOMBIE

La communication ci-après, datée du 20 janvier 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la Colombie. La Mission permanente de Colombie auprès de l'Organisation mondiale du commerce a l'honneur d'informer le Comité des licences d'importation que la notification présentée par la Colombie au titre de l'article 7:3 de l'Accord dans le document G/LIC/N/3/COL/14 daté du 4 février 2021 reste valable pour l'année 2022.

¹ Voir le questionnaire figurant à l'annexe du document G/LIC/3.